

D1/22/161

Yaoundé, le 22 JUIN 2017

AVIS DE RECRUTEMENT

Dans le cadre de la résorption du déficit d'enseignants dans les matières scientifiques et techniques, et conformément aux hautes instructions du Président de la République, mises en œuvre par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative informe le public qu'il est ouvert au titre de l'exercice 2017, un recrutement de 1000 jeunes diplômés bilingues dans la Fonction Publique suivant les modalités ci-après.



1. DU MODE DE SELECTION DES CANDIDATS.

La sélection des candidats se fera **sur étude de dossier** au sein des instances prévues par l'arrêté fixant le cadre organique de l'opération de recrutement de 1000 jeunes diplômés bilingues dans la Fonction Publique au titre de l'exercice 2017.

2. DES FILIERES OUVERTES.

N°	FILIERES TECHNIQUES	EFFECTIF
1.	PLUMBING	35
2.	INSTALLATION SANITAIRE	5
3.	BUILDING CONSTRUCTION AND PUBLIC WORKS	100
4.	GENIE CIVIL : Option – Bâtiment, -Travaux public	25
5.	TOPOGRAPHY	15
6.	GEOMETRE TOPOGRAPHIE	5
7.	ELECTRO-TECHNICS	70
8.	ELECTRO-TECHNIQUE	20
9.	ELECTRONICS	35
10.	ELECTRONIQUE	10
11.	MAINTENANCE OF HOSPITAL EQUIPMENTS	7
12.	MAINTENANCE DES EQUIPEMENT MEDICO-SANITAIRES	3
13.	MANUFACTURING ENGINEERING	25
14.	FABRICATION MECANIQUE	5
15.	MAINTENANCE AND INSTALLATION OF ELECTRONIC SYSTEMS	40
16.	MAINTENANCE ET INSTALLATION DU SYSTEME ELECTRONIQUE	10
17.	SHEET METAL CONSTRUCTION	40
18.	METAUX EN FEUILLE	10
19.	REPAIR OF HEAVY TRUCKS	8

20.	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS LOURDS	2
21.	INDUSTRIAL WELDING	8
22.	SOUDURE INDUSTRIELLE	2
23.	MOTOR MECHANICS	40
24.	MECANIQUE AUTOMOBILE	10

II-

N°	FILIERES SCIENTIFIQUES	EFFECTIFS
1.	PHYSICS	100
2.	PHYSIQUE	10
3.	MATHEMATICS	105
4.	MATHEMATIQUES	20
5.	CHEMISTRY	52
6.	CHIMIE	23
7.	NATURAL SCIENCE/BIOLOGY	35
8.	SVT	15
9.	FUNDAMENTAL COMPUTER SCIENCE	80
10.	INFORMATIQUE	20

3. DES CONDITIONS GENERALES DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les camerounais des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

- Réunir les conditions générales requises pour l'accès aux emplois dans la Fonction Publique ;
- Etre âgé de 17 ans au moins et de 40 ans au plus au 30 juin 2017 ;
- Etre titulaire de diplômes ou titres **dans les filières scientifiques et Techniques susmentionnées.**

4. DE LA COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidature qui seront reçus complets contre récépissé dans les Services des Gouverneurs de Régions au plus tard le **vendredi 15 septembre 2017** à 15 heures 30 minutes, comprennent les pièces suivantes :

- a. Une chemise cartonnée mentionnant la région de dépôt du dossier, le nom complet du candidat, le titre du diplôme présenté, la spécialité et le poste de travail sollicité.
- b. Une fiche de candidature dûment remplie et timbrée au tarif en vigueur dont l'imprimé sera retiré dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, dans les Délégations Régionales dudit Ministère ou par téléchargement sur le site www.minfopra.gov.cm ;
- c. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente (Maire, Sous-Préfet, Préfet, Gouverneur) datant de moins de trois (03) mois



- d. Une photocopie certifiée conforme du diplôme exigé, signée par une autorité civile compétente, datant de moins de trois (03) mois ;
- e. Une photocopie non timbrée de l'acte de mariage le cas échéant ;
- f. Photocopie non timbrée de la CNI ou du Passeport ;
- g. Une photocopie non timbrée du diplôme ;
- h. Un certificat d'individualité le cas échéant;
- i. Quatre photos d'identité 4 x 4 ;
- j. Une grande enveloppe timbrée à l'adresse du candidat.

N.B. :

- ✓ A titre exceptionnel, les candidats sont exemptés du paiement des droits d'inscription.
- ✓ Tout dossier de candidature incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées par une autorité non compétente ne sera pas accepté.
- ✓ Il ne sera admis qu'un seul dossier par candidat

5. DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Il sera exigé des candidats sélectionnés de produire un dossier complet de recrutement.

Il sera procédé à la vérification de l'authenticité des diplômes des intéressés ainsi que de la qualité de leur casier judiciaire. Ceux dont les dossiers ne seront pas conformes seront exclus du processus de recrutement.

Les candidats définitivement retenus seront recrutés par contrat de travail. Leurs conditions de rémunération seront celles prévues dans le barème des salaires applicables aux agents de l'Etat relevant du Code du Travail.

Les candidats définitivement admis seront affectés dans les Régions où des besoins prioritaires en personnels enseignants dans les matières scientifiques et techniques sont à couvrir.

Fait à Yaoundé, le 22 JUIN 2017

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE**



[Handwritten signature]

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
004833	21 JUN 2017
PRIME MINISTER'S OFFICE	

ANGOUING Michel Ange